

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le



ID: 073-247300254-20240920-2024_113-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 19

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS: 8

AYANT DONNÉ POUVOIR : 3 N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 5

Le 18 septembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Jean ARPIN à La Rosière, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD,

Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles: Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez: Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes: Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère: Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Guillaume DESRUES donne pouvoir à Laurence REGNIER Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Séez: Eric JACQUEMOUD

Tignes: Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

<u>Val d'Isère</u>: Gérard MATTIS <u>Villaroger</u>: Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

Berger Levrault

ID: 073-247300254-20240920-2024_113-DE

2024-113 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE - AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8;

VU le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement :

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'agent technique polyvalent pour le service de collecte des ordures ménagères et le service gestion des cours d'eau (de Juin à Octobre), au grade d'adjoint technique à temps complet;

Il est proposé :

- La création d'un emploi permanant d'adjoint technique à temps complet afin d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent pour exercer les missions suivantes :
 - o Collecte des déchets ménagers, tri sélectif et cartons professionnels ;
 - o Vérification des déchets collectés et signalement des dépôts sauvages ;
 - o Assister le conducteur dans ses manœuvres ;
 - o Entretien des cours d'eau sur les huit communes de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (de Juin à Octobre).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- CREE à compter du 1^{er} Décembre 2024, un emploi d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2024 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise



